

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibérations rendues exécutoires après publication par mise en ligne le 30 septembre 2022
et transmission à la Sous-Préfecture d'Avranches le 4 octobre 2022

ORDRE DU JOUR
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Jeudi 22 septembre 2022 à 19 heures

A la Salle de l'Espace Culturel – 20, rue Saint-Exupéry
A Isigny-le-Buat (50540)

Rapporteur	N°	Délibération	Etat
M. NICOLAS		Approbation du procès-verbal du conseil communautaire 30 juin 2022	Unanimité
M. NICOLAS		Affaires générales : présentation du rapport d'activité 2021	Retirée
M. NICOLAS	161.	Partenariats et relations aux communes : avenant de prolongation du contrat de territoire avec la Région Normandie	Unanimité
Mme FERREIRA	162.	Economie : cession de deux parcelles à la SARL BATYP ROGER, ZA Vilette à Saint Senier sous Avranches	Unanimité
M. GARNIER	163.	Tourisme : demande nouveau périmètre pour le site classé et inscrit des cascades de Mortain	Unanimité
M. GARNIER	164.	Tourisme : cession de la gare du Neufbourg	Unanimité
M. ESNOUF	165.	Santé : acquisition d'une parcelle communale pour la construction du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Ducey-Les Chéris	Unanimité
M. LAPORTE	166.	Equipements sportifs : tarification en cas de dégradation	Unanimité
Mme SEGUIN	167.	Pôle enfance-jeunesse de Pontorson : validation de l'avant-projet définitif	Unanimité
Mme ORVAIN	168.	Culture : jeu concours organisé à l'occasion de l'ouverture de la saison culturelle	Unanimité
M. DESSEROUER	169.	Déchets : exonérations des professionnels de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Unanimité
M. BICHON	170.	GEMAPI : candidature à l'appel à projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) – site Natura 2000 « Vallée de la Sée »	Unanimité
M. JUQUIN	171.	Ressources humaines : modification du tableau des emplois	Unanimité
M. JUQUIN	172.	Commande publique : attribution des marchés de traitement, valorisation ou tri des déchets ménagers et assimilés	Unanimité
M. JUQUIN	173.	Finances : répartition du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	Unanimité
M. JUQUIN	174.	Finances : construction d'un centre de secours de Brécey – avenant à la convention financière avec le SDIS	Unanimité
M. JUQUIN	175.	Finances : reversement du produit des jeux des paris hippiques	Unanimité
M. JUQUIN	176.	Finances : subvention exceptionnelle à l'office de tourisme intercommunal	Unanimité
M. JUQUIN	177.	Finances : décisions modificatives du budget général et des budgets annexes	Unanimité

Présentation des décisions prises dans le cadre des délégations au Président et/ou au Bureau

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DÉROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q°163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRETE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 – 161
PARTENARIATS ET RELATION AUX COMMUNES
CONTRAT DE TERRITOIRE – AVENANT DE PROLONGATION

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2019 autorisant la signature du contrat de territoire ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2021 approuvant la prolongation du contrat de territoire jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie du 20 juin 2022 adoptant sa politique contractuelle territoriale pour la période 2023-2027 ;

Considérant le courrier du Président de la Région Normandie en date du 29 juillet 2022 présentant la nouvelle politique contractuelle territoriale et les modalités de transition proposées aux EPCI ;

Considérant l'avis du comité d'orientation du 7 septembre 2022 d'opter pour la prolongation d'une année du contrat de territoire signé avec la Région Normandie ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116) :

- **APPROUVE** la prolongation du contrat de territoire d'une année avec la Région Normandie, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant de prolongation de la convention partenariale d'engagement du contrat de territoire et tout document afférent.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président,
David NICOLAS**

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **30 SEP. 2022**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **04 OCT. 2022**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSÉ, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESMOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q^e166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q^e163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTÉ à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 - 162
ZONE D'ACTIVITES DE LA VILLETTE A SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES
CESSION DE TERRAIN A LA SARL BATYPROGER

Rapporteur : Madame Angélique FERREIRA

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 20 septembre 2022 ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 16 septembre 2022 estimant la valeur vénale du terrain à 23 € HT le m² ;

Considérant la demande de Monsieur Yann-Yvic ROGER, gérant de la SARL BATYPROGER, d'acquérir les parcelles cadastrées AH n°119 et n°128, située sur la ZA Villette à Saint-Senier-sous-Avranches, d'une superficie totale de 2 575 m² ;

Entendue la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116) :

- **ACCEPTÉ** la cession des parcelles cadastrées AH n°119 et n°128 à Saint-Senier-sous-Avranches, d'une superficie totale de 2 575 m², à la SARL BATYPROGER ou toute société s'y substituant, au prix de 23€ HT le m² ;
- **DIT** que l'ensemble des frais et honoraires (hors bornage) sera supporté par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **30 SEP. 2022**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **04 OCT. 2022**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DÉLEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 – 163

SOLLICITATION DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MANCHE EN VUE DE TRAVAILLER SUR UN NOUVEAU PERIMETRE POUR LE SITE CLASSE ET INSCRIT DES CASCADES DE MORTAIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GARNIER

Vu les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement relatifs aux sites inscrits et classés,

Vu les articles L 113-8 et L215-1 du code de l'urbanisme relatifs à la compétence des départements en matière de politique des espaces naturels sensibles et de création de zones de préemption,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la note de présentation,

Considérant que le périmètre du site classé et inscrit se veut évolutif pour s'adapter aux projets des communes tout en garantissant la protection du site des cascades de Mortain qui constitue un atout touristique majeur de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie,

Considérant la nécessité de travailler sur des périmètres cohérents intégrant à la fois la grande cascade et la petite cascade,

Considérant que le site des cascades de Mortain est intégré à la politique départementale des espaces naturels sensibles,

Considérant que les parcelles communales du site des cascades de Mortain sont gérées par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie,

Considérant que le site des cascades de Mortain est localisé sur les communes de Mortain-Bocage, Romagny-Fontenay et Le Neufbourg,

Considérant la nécessité de participer à la démarche et de représenter la communauté d'agglomération au sein des instances de travail,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116) :

- **ACCEPTTE** que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et ses partenaires travaillent sur un nouveau périmètre pour le site classé et inscrit des cascades de Mortain,
- **ACCEPTTE** que le Conseil Départemental de la Manche et ses partenaires travaillent sur une proposition de zone de préemption au titre de la politique départementale des espaces naturels sensibles sur le site des cascades de Mortain,
- **ACCEPTTE** que le président ou son représentant siège au sein des instances de travail pour représenter la communauté d'agglomération,
- **PREND ACTE** que la présente délibération est une délibération de principe qui n'a pas vocation à entériner un périmètre déjà défini.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **30 SEP. 2022**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **04 OCT. 2022**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q°163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n°2022/09/22 - 164
CESSION DE LA GARE DU NEUFBOURG ET SES PARCELLES ADJACENTES
A LA SCI VITAL ET ADELINE

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc GARNIER

Vu la note de présentation remise aux élus,

Vu l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les cessions immobilières d'un établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que la propriété ne présente pas un intérêt pour des projets communautaires et que la valorisation proposée pourrait renforcer l'offre touristique locale,

Considérant que l'agence Immobilière du Mortainais a estimé le bien à 34 600 € TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 90, Abstentions : 25) :

- **DECIDE** de céder la gare de Le Neufbourg et les parcelles adjacentes, section A n°948, 949, 404, 117, 793 et 794, à la SCI Vital et Adeline, ou toute société s'y substituant, pour un montant de 34 600 € TTC ;
- **PRECISE** que les frais de renouvellement du bornage, s'ils sont nécessaires, sont à la charge de l'acquéreur ;
- **PRECISE** que les frais de notaire liés à la cession de la parcelle sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2022/09/22 - 165

ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE A DUCEY-LES CHERIS

Rapporteur : Monsieur Franck ESNOUF

Vu la note de présentation remise aux élus,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 7 avril 2022 actant le principe de construction d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à Ducey-Les Chéris et confiant la maîtrise d'ouvrage à la société SHEMA,

Vu l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, portant sur la cession à l'amiable des biens entre personnes publiques,

Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui habilite le président d'un EPCI à recevoir et à authentifier des actes concernant des droits immobiliers ou des baux, en vue de la publication au bureau des hypothèques,

Considérant l'intérêt général du projet et l'opportunité de pouvoir disposer d'une telle parcelle dans le centre-ville et des équipements structurants à proximité,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 115) :

- **DECIDE** d'acquérir environ 850 m² de la parcelle cadastrée section AD n°335, située rue du Plat d'Etain à Ducey-Les Chéris ;
- **DIT** que cette acquisition sera réalisée à l'euro symbolique,
- **PRECISE** que les frais de bornage seront à la charge de la communauté d'agglomération,
- **DIT** que la cession sera actée par un acte en la forme administrative,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer les documents relatifs à l'exécution de cette cession.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikael BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaelle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BÉCHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 - 166

TARIFICATION EN CAS DE DEGRADATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Monsieur Denis LAPORTE

Considérant que les dégradations au sein des équipements sportifs sont parfois commises volontairement ou non, par les utilisateurs ou ses adhérents,

Considérant que, suivant le règlement intérieur, les utilisateurs sont responsables de l'équipement pendant les créneaux qui lui sont accordés,

Considérant qu'à ce jour il n'existe pas de délibération permettant à la communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie de facturer la remise en état des éléments dégradés,

Vu l'avis de la commission « services à l'enfance et à la personne » en date du 18 juin 2022,

Considérant qu'il est proposé de facturer à l'utilisateur de l'équipement le coût réel supporté par la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie,

Considérant que, si la remise en état devait être réalisée en régie, un coût horaire de 20€ serait appliqué auquel s'ajouteraient les fournitures.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 115) :

- **AUTORISE** la facturation des utilisateurs afin qu'ils prennent en charge le coût réel de réparation des équipements sportifs suite aux dégradations commises volontairement ou non,
- **FIXE** le coût horaire à 20 € auquel s'ajouteraient les fournitures de matériel en cas de réparation réalisée en régie.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LÉBOISNE, Corinne LÉBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n°2022/09/22 - 167
POLE ENFANCE JEUNESSE DE PONTORSON
VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Rapporteur : Madame Mikaëlle SEGUIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2410-1 et suivants, L. 2194-1 et suivants et R. 2432-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021/04/15-67 du conseil communautaire en date du 15 Avril 2021 approuvant les orientations stratégiques d'investissement proposées dont la création du Pôle Enfance Jeunesse de Pontorson,

Vu la délibération n° 2021/11/04-213 du conseil communautaire en date du 4 novembre 2021 validant le Projet Educatif Social (PESL),

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 26 avril 2021 portant sur la désignation du maître d'œuvre pour le Pôle Enfance Jeunesse de Pontorson,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de ce pôle enfance jeunesse notifié dans les conditions suivantes :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 1 900 000€
- Taux de rémunération : 9.24%
- Soit une rémunération mission de base de : 175 560 €

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 15 décembre 2021 validant la poursuite du projet et l'enveloppe budgétaire travaux,

Considérant qu'en raison du contexte actuel (hausse des prix des matières premières et de l'énergie) et de modifications apportées au projet initial, l'enveloppe prévisionnelle des travaux a augmenté,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
POSTE DES DEPENSES	Estimatif HT phase APD	RESSOURCES	Estimatif phase APD	%
- Etudes préalables :		Aides publiques sollicitées		
MCE (8,17% des travaux)	205 261,12 €	- Etat	872 523,00 €	25,00%
Etude de sol	7 500,00 €	- DSIL (30% du montant HT)*		
Relève topographique + bornage	2 635,00 €	- Département	459 300,00 €	13,16%
Bureau de contrôle	16 209,00 €	- Contat de Testaire		
SPS	3 228,00 €	- Autres	642 000,00 €	18,39%
DPC	27 000,00 €	- CAF		
Coordination SS	2 700,00 €			
Sous-total études préalables	264 809,12 €	Sous-total aides publiques sollicitées :	1 973 823,00 €	58,58%
- Travaux :		Fonds de concours communal		
Terrassement - VRD	156 600,00 €		210 000,00 €	6,02%
Gros œuvre	779 300,00 €			
Etanchéité	96 600,00 €			
Bardage	222 400,00 €			
Menuiseries extérieures	180 700,00 €			
Pilèrie sèche - menuiseries intérieures - plafonds	362 800,00 €	FCFVA (16,404 %)	572 514,52 €	16,40%
Peinture	49 300,00 €			
Revêtements de sols	51 800,00 €			
Electricité	209 500,00 €			
Plomberie sanitaires - chauffage - ventilation	348 000,00 €			
Espaces verts clôtures	74 700,00 €			
Sous-total travaux	2 812 600,00 €	Autofinancement CAMSMN	733 753,43 €	21,62%
- Autres dépenses :				
Mobilier	90 000,00 €			
Equipements intérieurs (redistributeurs, signalétique...)	7 500,00 €			
Banchements divers	15 000,00 €			
Travaux divers et imprévus	7 500,00 €			
Sous-total autres dépenses	130 000,00 €			
TOTAL HT	2 995 409,12 €			
TVA	581 681,82 €			
TOTAL TTC	3 499 090,94 €	TOTAL	3 499 090,94 €	

*DSIL : Montant demandé mais qui sera notifié à l'issue du résultat d'appel d'offres

Considérant la participation des communes de l'ex canton de Pontorson au financement du projet à travers le versement d'un fond de concours au montant indiqué ci-dessous,

Commune	Contribution
Pontorson	141 392,67 €
Beauvoir	26 460,73 €
Le Mont-Saint-Michel	12 680,63 €
Aucey-la-Plaine	7 439,79 €
Sacey	7 183,25 €
Tanis	5 350,79 €
Servon	5 277,49 €
Huisnes-sur-Mer	4 214,66 €

Considérant que des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Considérant que le planning prévisionnel prévoit un début des travaux en février 2023 et un achèvement des travaux au courant du 2ème semestre 2024,

Il convient :

- d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle des travaux, en phase avant-projet définitif, à la somme de 2 513 600 € HT,
- de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Compte-tenu de ce qui précède, la rémunération définitive pourrait être :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 2 513 600 € HT,
 - Taux de rémunération : 8.17 %
- soit une rémunération mission de base : 205 361.12 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **ACCEPTÉ** l'Avant-Projet tel que détaillé dans la note de présentation,
- **ARRÊTE** l'enveloppe prévisionnelle des travaux, en phase d'avant-projet définitif, pour un montant de 2 513 600 € HT,
- **ACCEPTÉ** le versement d'un fonds de concours par les communes de l'ex canton de Pontorson au montant détaillé dans la note de présentation,
- **ARRÊTE** la rémunération définitive du maître d'œuvre à la somme de 205 361.12 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de fonds de concours avec les communes concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les différentes subventions auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le 30/09/2022



ID : 050-200069425-20220922-DEL2022_167-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikael BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaelle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L.2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 - 168
**JEU CONCOURS ORGANISÉ A L'OCCASION
DE L'OUVERTURE DE LA SAISON CULTURELLE**

Rapporteur : Madame Jessie ORVAIN

Considérant la volonté de promouvoir la saison culturelle à travers la distribution d'entrées gratuites,

Considérant la proposition d'organiser un jeu concours sur la thématique du granit par le parc musée du granit,

Après avoir pris connaissance de la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **ACCEPTÉ** de distribuer 10 entrées individuelles gratuites à l'occasion d'un jeu concours organisé lors de l'ouverture de la saison culturelle,
- **AUTORISER** monsieur le Président, ou son représentant, à signer le règlement du jeu concours.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 - 169

DECHETS

EXONERATION DES PROFESSIONNELS DE LA TEOM

Rapporteur : Monsieur Hervé DESSEROUER

Vu les dispositions de l'article 1521 du Code Général des Impôts et de l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement - Déchets » réunie le 7 septembre 2022,

Considérant que pour exonérer de TEOM les sociétés se trouvant dans cette situation au titre de l'année 2023, la Communauté d'Agglomération doit délibérer avant le 15 octobre 2022,

Considérant qu'après examen des dossiers de demandes d'exonération, certaines entreprises peuvent donc bénéficier de l'exonération de TEOM au titre de l'année 2023,

Considérant que 59 professionnels ont fait la demande pour être exonérés de TEOM pour l'année 2023 (liste ci-annexée),

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **DECIDE** d'appliquer l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux immeubles concernés pour l'année 2023,
- **DECIDE**, pour 2023, d'exonérer les professionnels qui en font la demande, uniquement s'ils justifient qu'ils respectent leurs obligations en matière de tri et de valorisation de leurs déchets (notamment tri en 7 flux : papier, métal, plastique, verre et bois, fraction minérale et plâtre ; et tri des biodéchets pour ceux qui produisent plus de 5 tonnes par an).

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPETIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2022/09/22 – 170

GEMAPI

**PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU SITE NATURA 2000
« VALLEE DE LA SEE »**

Rapporteur : Monsieur Vincent BICHON

Vu l'appel à projets Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC) 2022 pour les campagnes 2023 à 2025, publié par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

Après avoir pris connaissance de la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ;
- **SOLLICITE** les subventions afférentes de la DRAAF et de tout autre financeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'opération.



Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPETIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2022/09/22 - 171
RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 14/09/2022 et l'avis favorable de la commission ressources en date du 14/09/2022,

Vu la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **ACCEPTE** les modifications suivantes :

Ecole des Arts			
Guitare Acoustique	Ecole des arts	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	± 0.40
Guitare basse	Ecole des arts	Assistant Territorial d'Enseignement Artistique	0.78 1

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **30 SEP. 2022**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **04 OCT. 2022**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Qⁿ166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Qⁿ163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégation n° 2022/09/22 – 172

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAITEMENT VALORISATION OU TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique régissant la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

Considérant le nécessité de lancer une consultation pour les prestations de traitement, valorisation ou tri des déchets ménagers et assimilés,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 31 août 2022,

Considérant qu'après présentation de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa réunion en date du 31 août 2022, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés ci-après désignées :

Lots	Sociétés retenues	Montant estimatif en € TTC sur la durée du marché (Cout de tri/traitement – montant de reprise/rachat matière)
Lot n°1 : Mise à disposition de contenants, évacuation et traitement des DDS, hors DDS pris en charge par les Eco-Organismes	TRIADIS SERVICE	941 308,88 € TTC
Lot n°4 : Traitement du bois A/B Ouest CAMSMN	SPHERE SAS	609 790 € TTC
Lot n°5 : Traitement du bois A/B Est CAMSMN	SAS LES CHAMPS JOUAULT	192 010 € TTC
Lot n°6 : Valorisation des ferrailles et des cartons	SPHERE SAS	- 107 166,80 € TTC
Lot n°7 : Traitement des gravats Ouest CAMSMN	SAS LES CHAMPS JOUAULT	111 197 € TTC
Lot n°8 : Traitement des gravats Est CAMSMN	SAS LES CHAMPS JOUAULT	60 979 € TTC
Lot n°9 : Valorisation des déchets végétaux des 5 déchèteries du Mortainais et de Val de Sée	SARL LEMONNIER	141 792 € TTC
Lot n°10 : Tri des déchets ménagers recyclables hors verre	SPHERE SAS	4 359 462,00 € TTC
Lot n°11 : Traitement des ordures ménagères résiduelles	SAS LES CHAMPS JOUAULT	8 583 575,00 € TTC

La commission d'appel d'offres a déclaré sans suite les lots n°2 « Traitement des encombrants et GNI Ouest CAMSMN » et n°3 « Traitement des encombrants et GNI Est CAMSMN » pour insuffisance de concurrence marquée par un niveau de prix élevé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114 ; Mme Catherine Lemonnier n'a pas pris part au vote) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes d'engagement des entreprises ci-dessus mentionnées ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 - 173

FINANCES

**REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES
INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 instituant un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal appelé le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Après avoir pris connaissance de la note de présentation jointe à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **DECIDE** de retenir la répartition du FPIC selon le régime de droit commun.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q°163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 – 174
PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE
ET DE SECOURS BRECEY
AVENANT N° 1

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie,

Vu les articles L. 1424-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 7 avril 2022 autorisant la signature des conventions financières avec le SDIS ;

Vu la demande de participation complémentaire de 300.000 € HT formulée par le SDIS pour la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Brecey, portant la participation de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie à la somme de 575.000 € HT pour ce projet ;

Après avoir pris connaissance de la note de présentation, et du projet d'avenant,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 113, M. Franck ESNOUF n'a pas pris part au vote) :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2022/09/22 – 175

FINANCES

REVERSEMENT DES JEUX SUR LES PARIS HIPPIQUES

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu l'article 302 bis ZG du Code Général des Impôts instituant un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs pour le pari mutuel organisé et exploité par les sociétés de courses et pour les paris hippiques en ligne mentionnés à l'article 11 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources en date du 14 septembre 2022 ;

Vu la note de présentation remise aux élus,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **REVERSER** le produit des jeux perçus par la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie comme suit :
 - 20 104 € à la société des courses de Pontorson au titre de l'année 2021
 - 3 660.35 € à la société des courses hippiques d'Avranches au titre des années 2019 à 2021
 - 1 418.06 € à la société des courses de Genêts au titre des années 2019 à 2021



**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président,
David NICOLAS**

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **30 SEP. 2022**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **04 OCT. 2022**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikael BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaelle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTÉ à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 - 176
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A L'OFFICE DE TOURISME MONT SAINT-MICHEL - NORMANDIE**

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-2 à L.133-10 et L.134-5,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération avec la définition de l'intérêt communautaire de la compétence tourisme,

Vu la délibération du 10 octobre 2015 créant l'Office de Tourisme communautaire sous statut d'EPIC, précisant que la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie délègue à l'Office de tourisme des missions d'accueil, d'information, de promotion touristique et de coordination des acteurs du tourisme,

Vu l'avis favorable de la commission « ressources » en date du 14 octobre 2022,

Considérant que la convention fixe les modalités de soutien financier accordé à l'Office de Tourisme par sa collectivité de tutelle, par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement et par le reversement intégral des produits de la taxe de séjour ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **DECIDE** d'accorder une subvention complémentaire à l'office de tourisme intercommunal pour un montant de 86 132 €.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Président,
David NICOLAS**

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **30 SEP. 2022**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **04 OCT. 2022**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q°166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q°163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaëlle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAYS
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRENTE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2022/09/22 – 177a

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu l'approbation du budget primitif 2022 le 16 Décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 14 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante				
			33 000,00	
657364	Subv fonctionnement EPIC	TOU	33 000,00	subvention exceptionnelle
Chapitre 67: Charges exceptionnelles				
			53 132,00	
678	Autres charges exceptionnelles	TOU	53 132,00	reversement de la Compensation perte de recettes pour l'EPIC - Crise sanitaire
Chapitre 012: Charges de personnel				
			180 000,00	
64111	Rémunération principale	sges	180 000,00	Augmentation du point d'indice
Chapitre 023: Virement à la section d'investissement				
			- 213 000,00	
	Virement à la section d'investissement		- 213 000,00	
	Total de la décision modificative		53 132,00	
RECETTES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Chapitre 77: Produits exceptionnels				
			53 132,00	
7 788	Produits exceptionnels divers		53 132,00	Compensation perte de recettes pour l'EPIC - Crise sanitaire
	Total de la décision modificative		53 132,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Opération 30 - FSCR				
			47 842,00	
2041411	Subv commune GFP	APPUI COM	47 842,00	Ajustement de l'enveloppe FSCR suite à la date du mois de 30 Juin 2022
Opération 26: SDIS				
			300 000,00	
204112	Subv Dpt Bâtiments	SDIS	300 000,00	Participation au SDIS Brécey
	Total de la décision modificative		347 842,00	
RECETTES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Chapitre 13: Subventions d'investissement				
			-	
Chapitre 16: Emprunts				
			560 842,00	
1641	Emprunts	EMPRUNTS	560 842,00	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement				
			- 213 000,00	
	Total de la décision modificative		347 842,00	



Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 22 septembre 2022

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
15/09/2022

Date de publication :
30/09/2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 103

Rémi ANFRAY, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAY, Loïc BAILLEUL, Jérôme BENOÎT, Mikael BERHAULT, Anne BEUZIT, Vincent BICHON, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Lyne DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Olivier DEVILLE, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Jean-Claude FRANCOIS, Daniel FURCY, Patrice GARNIER, Jean-Luc GARNIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUÉRAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Jean-Vital HAMARD, Benoît HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Anne-Marie HARDÉ, Richard HERPIN, Joël JACQUELINE, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LEON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Patrick LEVOYER (jusqu'à la Q*166), Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANASSIÉ, Annie PARENT, Michel PERROUAULT (jusqu'à la Q*163), Camille PESCHET, Brigitte PETITCOLIN, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Elise ROUSSEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVÉ, Mikaelle SEGUIN, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Laurence TIRARD, Guy TROCHON, Jacques VARY, Pierre-Michel VIEL, Ryszard ZUREK.

Conseillers suppléants présents : 5

Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC
André GAUTIER remplacé par Jany CHANCÉ
Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDRON

Christian POULAIN remplacé par Alain REGRAY
Christophe HERNOT remplacé par Agnès PAYEN

Pouvoirs : 8

Jocelyne ALLAIN à Valérie BUNEL
Raymond BECHET à Philippe AUBRAY
Daniel BINET à Eric CAILLOT
Katia CLÉMENT à Vincent BICHON

Pascal GRETE à Loïc DESDOITS
Isabelle LABICHE à Denis LAPORTE
Philippe RALLU à Jacky BOUVET
Michel ROBIDEL à Nathalie PANASSIÉ

Excusés : 13

Alain BACHELIER
André-Jean BELLOIR
Jean-Paul BRIONNE
Lydie BRIONNE
Maurice DUHAMEL
Christelle ERRARD
Martine HERBERT

Martine HULIN
Gaëtan LAMBERT
Christelle PERRIGAULT
Michel RAULT
Xavier TASSEL
Francis TURPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie BUNEL est désignée comme secrétaire de séance.

Remarque : Le vote de M. Christian MUGNIER venu pour représenter la commune de SAINT-JEAN-LE-THOMAS en l'absence de M. Alain BACHELIER, conseiller communautaire titulaire, n'est pas comptabilisé en application des articles L.273-12 du Code Electoral et L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Délibération n° 2022/09/22 – 177b

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ATELIER RELAIS

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu l'approbation du budget primitif 2022 le 16 Décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission ressources en date du 14 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 114) :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Chapitre 011: Charges à caractère général				
			116 937,00	
63512	Taxes foncières	ARCHEN	116 937,00	Reversement à la Sem SEENERGIE des taxes foncières perçues par la Communauté d'Agglomération
Chapitre 023: Virement à la section d'investissement				
			126 439,00	
	Virement à la section d'investissement		126 439,00	
Total de la décision modificative			243 376,00	
RECETTES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Chapitre 77: Produits exceptionnels				
			243 376,00	
7 788	Produits exceptionnels divers	ARCHEN	116 937,00	Encaissement des Taxes foncières payées initialement par la SEM SEENERGIE
7 788	Produits exceptionnels divers	ARCHEN	126 439,00	demande de remboursement à Seenergie- délibération 30 juin
Total de la décision modificative			243 376,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Chapitre 23 : Immobilisations en cours				
			-	
Total de la décision modificative			-	
RECETTES				
N° cpte	Libellé		Propositions DM	Observations
Chapitre 16: Emprunts				
			- 126 439,00	
1641	Emprunts	EMPRUNTS	- 126 439,00	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement				
			126 439,00	
Total de la décision modificative			-	

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS

Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 30 SEP. 2022
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 04 OCT. 2022

